

Dolt-il être accepté et appliqué, sinon perpétuellement, du moins à titre provisoire et comme à l'essai, ainsi que d'aucuns le prétendent. Ou dolt-il être au moins modifié comme d'autres le réclament? La résistance à cette loi dolt-elle être considérée comme un acte coupable de rébellion ou bien comme la légitime défense d'un droit injustement lésé? Telle est toute la question.

Pour nous, catholiques, si nous ne pouvons être partagés sur les points qui intéressent l'unité et la pureté de la foi, nous recouvrons notre liberté d'opinion dans les matières discutées. La liberté des controverses peut même dégénérer en de regrettables dissensions. Les sujets si complexes de morale, de discipline, les matières mixtes où différents droits s'exercent à la fois, peuvent favoriser ces conflits. Mais, si la divergence des pensées menace de devenir licence parmi nous, il y a un Chef, chargé par Dieu des intérêts universels de son Eglise, qui résoud les difficultés de ses fils et, par la paternelle sagesse de sa sentence, fait la lumière dans les esprits et ramène la paix dans les coeurs.

Souverain d'une Société religieuse et profondément respectueux des droits véritables de toute autre société, civile ou familiale, le Pape ne considère les questions que sous l'angle de la foi et de la moralité; les choses du temps ne ressortissent à son tribunal que sous un aspect d'éternité. Ne lui demandez pas une solution administrative ou économique ne regardant que le temporel; il s'abstiendra. Mais qu'il s'agisse de prononcer sur la moralité d'une démarche, sur la justice ou l'injustice d'une réclamation, là, il est dans son rôle. Il n'y a pas failli; il n'y faillira pas.